



SCOPVS LEGIS EST, AVT VT EŪ QŪE PVNIT EMENDET, AVT POENA
 EIVS CAETEROS MELIORES REDDET AVT SVBLATIS MALIS CAETERI SECVRIORES VIVAT.

162. — LA JUSTICE.

(Gravure attribuée à P. Vander Heyden, d'après Breughel.)

On voit ici les différentes peines utilisées au XVI^e siècle. Au milieu on remarque la figure allégorique de la Justice, à droite le tribunal ; sur l'avant-plan de gauche, la torture par l'eau et par le feu, plus en arrière la décollation et la flagellation, sur l'arrière plan les potences et les roues et, à droite, le bûcher et d'autres genres de supplices.